Décarbonation des secteurs agricole et agro-alimentaire

Comment définir sa stratégie d'entreprise ?

La décarbonation c'est quoi ?

Derrière le mot décarbonation, on retrouve l'ensemble des mesures permettant à un secteur d'activité, ou à une entité (Etat, entreprise) de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, voire de stimuler les puits de carbone naturels, afin de limiter son impact sur le climat.

Décarbonation et neutralité carbone

Les pays signataires de l'Accord de Paris se sont engagés à **limiter l'augmentation des températures à 2°C, et si possible 1,5°C** au cours du siècle présent par rapport aux niveaux préindustriels ce qui implique d'atteindre la **neutralité carbone** au niveau mondial au cours de la **deuxième moitié du 21ème siècle**.

Neutralité carbone = atteinte d'un équilibre entre les **émissions anthropiques** et les **absorptions anthropiques** de gaz à effet de serre, c'est-à-dire absorbées par les milieux naturels gérés par l'homme (forêts, sols agricoles) ou certains procédés industriels (capture, stockage).

En France, atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 implique de **diviser par 6 nos émissions de gaz à effet de serre** par rapport à 1990 et, en même temps, de doubler les absorptions anthropiques (puits de carbone) par rapport à 2015.

La **Stratégie Nationale Bas-Carbone** (SNBC) est la feuille de route de la France pour atteindre la neutralité climatique : elle répartit les objectifs de réduction d'émissions des GES entre les différents secteurs d'activité et définit pour chacun une « trajectoire de réduction » d'ici 2050. Pour le secteur agricole, les **émissions de GES devront être réduites de 46% en 2050 par rapport à 2015.**

Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en $MtCO_2eq$). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)

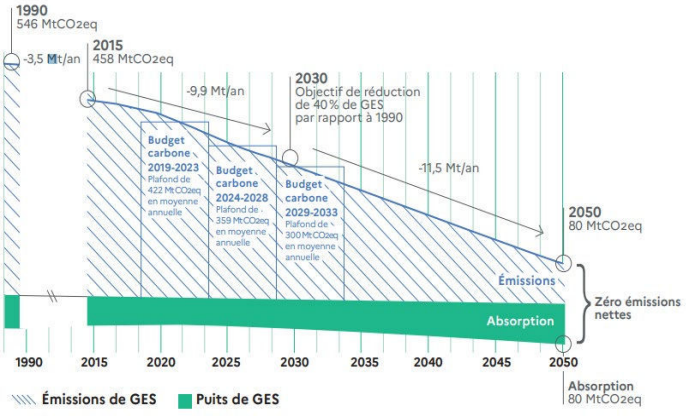

Source : Stratégie Nationale Bas-Carbone (Ministère de la transition écologique, 2020)

Engager son entreprise dans une stratégie de décarbonation

Les entreprises sont les acteurs qui exécuteront la SNBC. Qu'elles souhaitent s'inscrire dans une démarche volontaire, aller au-delà des objectifs règlementaires de leur secteur ou simplement appliquer un objectif réglementaire, un parcours en différentes étapes est nécessaire pour traduire les objectifs en actions. Ce parcours est l'occasion de concevoir leur stratégie de décarbonation, et d'en faire une opportunité pour leur développement.

Agrosolutions • 83 avenue de la Grande Armée - 75782 Paris Cedex 16
contact@agrosolutions.com • www.agrosolutions.com

agrosolutions
Édifier un monde durable

Evaluation de ses émissions de GES → Développement d'une stratégie bas carbone → Mise en œuvre et suivi du plan d'actions → Evaluation de la stratégie

Réaliser un bilan de ses émissions de GES

C'est la première étape afin de définir sa trajectoire bas-carbone. Le bilan GES permet d'évaluer les quantités de GES émis ou stockés par une entreprise sur une année et d'identifier les postes les plus émetteurs.

Des guides sectoriels existent pour vous accompagner dans cette évaluation.

→ Voir le guide de l'ADEME à ce sujet.

On peut citer également le GHG protocol, la norme ISO 14064-1 :2018 ou encore le Bilan Carbone®.

Le GHG protocol travaille actuellement sur une nouvelle version de son guide pour mieux prendre en compte l'évaluation du stockage de carbone dans les sols. En effet c'est un élément encore imprécis de la mesure du scope 3. **Agrosolutions, en partenariat avec des acteurs publics et de la recherche scientifique, a développé différentes approches méthodologiques pour le prendre en compte et qui peuvent être mobilisées ici.**

Dans la plupart des cas, plus de **70% des émissions des entreprises sont liées au scope 3** c'est-à-dire aux émissions indirectes non liées à l'énergie. Pour les filières agro-alimentaires, il est essentiel de prendre en considération l'ensemble de sa chaîne de valeur et les émissions significatives associées.

Se fixer une trajectoire de réduction de ses émissions GES et un plan d'actions ambitieux

La stratégie climat doit être au centre de la stratégie d'entreprise. Un élément essentiel de la stratégie est l'évaluation des marges de manœuvre : **quels objectifs de réduction d'émissions ou de stockage sont possibles ? à quels coûts et impliquant quelles contraintes techniques ?**

L'analyse de ce champ des possibles est un préalable nécessaire à l'élaboration d'une stratégie à décliner en plan d'actions et qui peut être valorisée via une communication.

Le plan d'actions traduit la stratégie de l'organisation pour permettre d'atteindre les objectifs de réduction fixés. Il est piloté dans une démarche d'amélioration continue.

Focus sur l'initiative Science-Based Targets (SBTi)

L'initiative science-based targets vise à éclairer les entreprises sur la manière de se mettre en conformité avec les objectifs climatiques publics et à les encourager à définir des objectifs chiffrés de réduction des émissions GES. Les préconisations du SBTi sont en cohérence avec les préconisations scientifiques concernant le niveau de décarbonation requis pour maintenir l'augmentation des températures en deçà de 2°C voir 1,5°C par rapport aux températures préindustrielles conformément aux recommandations du GIEC.

D'autres outils et méthodes sont disponibles pour accompagner l'ensemble des acteurs dans la définition et mise en œuvre d'une stratégie climat ambitieuse :

- Quanti GES (ADEME) pour quantifier l'impact GES d'une action ;
- Le Système de Management des GES ou SM-GES® (Association pour la transition Bas Carbone – ABC) qui permet aux organisations de mettre en place leur stratégie de réduction des émissions de GES en facilitant le pilotage des actions de réduction définies ;
- Assessing low Carbon Transition ou ACT (ADEME/CDP) pour outiller les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de décarbonation de leurs activités ou évaluer la pertinence de cette stratégie.

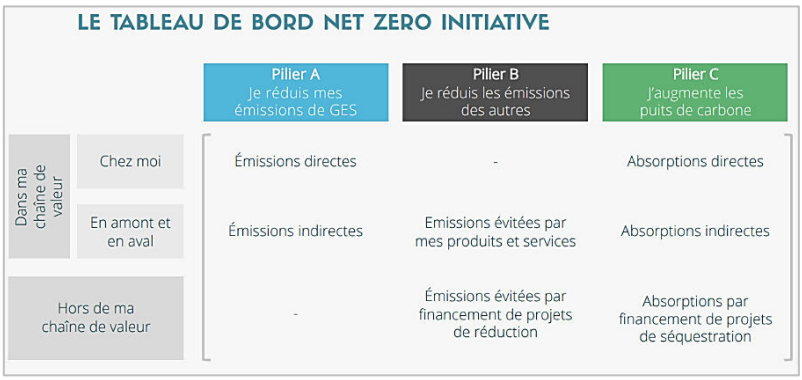

Source : Un référentiel pour une neutralité carbone (Carbone 4, 2020)

L'**initiative** Net Zero, portée par le cabinet Carbone 4, est l'un des cadres proposés aux entreprises pour définir et engager les transformations conformes avec l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone planétaire. **La priorité de la stratégie bas carbone d'une entreprise doit rester la réduction de ses émissions de GES.**

Communiquer sur ses progrès de façon rigoureuse et transparente

La réglementation se durcit sur les allégations de neutralité carbone des produits. A partir du 1er janvier 2023, l'utilisation des allégations de neutralité carbone (ou équivalents) par les publicitaires sera davantage encadrée.

→ Voir le décret d'application.

Afin d'assurer la transparence vis-à-vis du public et de prévenir tout risque de « greenwashing », les annonceurs devront produire un bilan des émissions de gaz à effet de serre du produit ou service concerné couvrant l'ensemble de son cycle de vie. Il sera accompagné d'une explication de la démarche grâce à laquelle ces émissions de gaz à effet de serre sont prioritairement évitées, puis réduites et enfin compensées.

Parler de neutralité carbone à l'échelle d'un service ou d'un produit n'a pas réellement de fondement scientifique. Aujourd'hui il est d'usage de parler de contribution des organisations à la neutralité carbone mondiale ou nationale.

→ Voir l'avis de l'ADEME à ce sujet.

Agrosolutions vous accompagne !

Vous êtes une entreprise des filières agricoles et agro-alimentaires ? **Agrosolutions vous accompagne dans l'élaboration de votre bilan carbone ainsi que dans la définition et la mise en œuvre de votre stratégie de décarbonation.**